



Confédération Paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne
et la défense de ses travailleurs

Membre de la Coordination européenne Via Campesina et de la Via Campesina

11 septembre 2009

Document de travail

Loi de Modernisation Agricole

Introduction

La Loi de Modernisation de l'Agriculture doit être l'occasion de réorienter rapidement et massivement l'agriculture vers des systèmes de production autonomes, économes, notamment en énergie, agronomiquement cohérents, efficaces et adaptés aux conditions pédoclimatiques locales : des systèmes de productions riches en emplois agricoles pour pratiquer la nécessaire diversité des cultures et des élevages.

Elle ne doit pas être une loi qui prévoit, institue et accompagne une nouvelle diminution du nombre des paysans. Au contraire, le rôle des agriculteurs dans la vie des territoires doit être réaffirmé et valorisé grâce à ce texte législatif.

Enfin, la Modernisation de l'Agriculture doit être l'occasion pour l'Etat de réaffirmer le besoin de politiques publiques et la légitimité des politiques agricoles pour assurer à toute la population un accès à une alimentation de qualité, accompagner la vie des territoires et revivifier le dynamisme du milieu rural.

1 — Alimentation

- Des produits de qualité accessibles à tous : sans segmentation supplémentaire des marchés
- Développement de l'agriculture biologique
- Abaisser drastiquement le recours aux molécules de synthèse des pesticides, avec l'objectif de pouvoir s'en passer
- Agriculture paysanne comme gage d'une agriculture de qualité : produire et consommer localement, assurer des modes de production et de consommation sains et écologiques : préservation des sols et de la biodiversité.
- Réduire les contraintes sur les produits fermiers par rapport aux produits industriels
- Une obligation de résultat plutôt que de moyens
- Constat d'une mauvaise nutrition, y compris dans les pays riches et du développement d'habitudes alimentaires néfastes (cause majeure d'obésité)
- Affirmer les effets néfastes de la cuisine industrielle qui se substitue à la cuisine familiale
- Renvoi à la question du pouvoir d'achat, des minima sociaux, de l'aide alimentaire
- Prioriser l'utilisation des terres à des fins alimentaires

- Diversifier et relocaliser les productions
-

2 — Territoires

- Préservation des sites d'exploitation
- Protéger les territoires de la déprise et de la désertification
- Préserver — développer des outils de transformation locaux
- Registre de l'agriculture et transparence
- Prioriser le meilleur rapport foncier / emploi : répartir et plafonner les moyens de production en fonction du nombre d'actifs
- Attacher la valeur ajoutée sur le territoire
- Favoriser le démantèlement des grands domaines dont on ne sait pas traiter la transmission, et les amener vers l'agriculture paysanne
- S'opposer au démantèlement des petites et moyennes exploitations : favoriser la transmission
- Renforcer le statut du fermage, qui est une grande avancée mais qui tend à devenir un outil favorisant l'appropriation des terres par des fermes déjà très importantes et cela au détriment des porteurs de projets de véritable installation
- Transmissibilité des exploitations : La transmission en bloc des petites et moyennes exploitations doit être facilitée notamment par la cessibilité du bail hors cadre familial.
- Politique foncière : trouver de nouveaux outils (dans la continuité des GFA, de Terres de liens ...) ou réformer fortement ceux qui existent tels que les SAFER
- Transmission non marchande des DPU
- Renforcer le contrôle des structures
- Composition et rôle des CDOA, représentation plus large de la société
- Définir strictement les terres qui peuvent changer de destination

Efficacité écologique, cohésion sociale, territoriale

- Remettre en cause la défiscalisation des agrocarburants et des investissements (car ils contribuent aux GES et à la diminution de l'emploi)
- Non à la certification des produits issus d'exploitation HVE
- Prise en compte de la biodiversité
- La durabilité passe probablement par la combinaison sur un même territoire, des différents espaces de production que constituent la forêt, les pâturages et les cultures, promotion de l'agroforesterie

Emploi

- Freiner l'utilisation des ressources rares (l'énergie et le foncier) et valoriser les ressources abondantes (la seule « ressource » vraiment « abondante » est aujourd'hui l'emploi).
- L'octroi des aides et moyens de production aux pluriactifs doit être subordonné à la prise en compte des activités et revenus non agricoles des personnes pluriactives
- Statut des personnes — cotisants solidaires : reconnaître leur statut en leur assurant les mêmes droits sociaux, professionnels et de formation, qu'aux autres paysans

- Retraites agricoles : garantir à chacun une retraite décente (en aucun cas inférieur à 85% du SMIC)
- La fiscalité (générale et sociale) doit soutenir l'emploi et non l'investissement. comme c'est le cas actuellement : mettre en place une agriculture moins énergivore, plus économe et autonome, prioriser l'accès au travail
- Réformer la politique d'installation afin que les installations hors cadre familial (HCF) et hors cadre agricole soient efficacement aidées par des dispositifs de financements adaptés et par un accès prioritaire au foncier, y compris bâti (habitat). Ces aides ne doivent bien sûr pas bénéficier à celles des installations HCF qui camouflent l'agrandissement de l'exploitation familiale.
- Renouveler les générations. Pour cela, le métier de paysan doit redevenir attirant, alors que l'industrialisation de certains systèmes de production est aujourd'hui peu attractive.

Enseignement agricole

- Développer la formation sur l'agriculture biologique, l'agriculture paysanne et les circuits courts dans les cursus de formation

3 - Compétitivité et revenu des exploitations

- Viabilité des systèmes d'exploitation plutôt que compétitivité
- Pour une agriculture paysanne, autonome, économe, diversifiée, transmissible, qui préserve la nature, liée à l'agronomie
- Préserver et valoriser l'Europe comme territoire exempté d'OGM afin de prémunir un espace mondial de recours sur le long terme
- Plafonnement des aides, mieux aider les petites fermes, supprimer ou abaisser les planchers
- Prise en compte des actifs dans les politiques redistributives/conditionnalité sociale
- Rendre utilisables à l'échelle des Etats les outils de régulation économiques dans l'objectif de souveraineté alimentaire (les quotas de production par exemple)
- Interdire la vente à perte
- Régulation économique (mise en place de prix minimum)
- Représentativité dans les interprofessions : vu l'extension des accords interprofessionnels à tous les agriculteurs, donner la possibilité à tous les syndicats représentatifs d'intégrer toutes les interprofessions
- Ne plus faire des paysans la variable d'ajustement
- Favoriser la création de nouvelles coopératives à taille humaine et locale
- Redonner partout où il a été perdu le pouvoir de décision aux paysans dans les coopératives
- La contractualisation est une nouvelle forme d'intégration, elle aura pour finalité de baisser les prix, de réduire le nombre de paysans et de favoriser la spécialisation des territoires
- Refondre la loi sur les contrats d'intégration (qui est en contradiction avec la reconquête des pouvoirs de décision dans les coopératives)
- Un système assurantiel de base doit être obligatoire et accessible à tous, son financement doit être mutualisé

4 — Autres propositions

- Ouverture des interprofessions à tous les syndicats représentatifs et transparence dans leur gestion
- Elections professionnelles : à la proportionnelle pour une juste représentation des syndicats agricoles dans les chambres d'agriculture et autres lieux de représentation (CESE par exemple)
- Financement syndical identique entre les syndicats représentatifs pour leur travail de représentation de la profession